

Évaluation et processus de sélection

La sélection des médias est régie par un processus décisionnel clair, équitable, transparent et ouvert. Ce processus est géré par un examen en plusieurs étapes impliquant l'équipe des programmes et un comité de sélection indépendant.

- **Équipe des programmes** (FCRC) : Responsable de la gestion administrative du processus, y compris la vérification de l'admissibilité, la gestion des conflits d'intérêts et la mise en œuvre des décisions finales de financement et des ajustements régionaux.
- **Comité de sélection indépendant** : Un groupe d'experts externes aux profils variés (dont des représentants des groupes sous-représentés du FDV-IJL) est constitué pour examiner et évaluer impartialement toutes les candidatures admissibles, en se basant exclusivement sur les critères publiés. Tous les membres doivent signer une déclaration de non-conflit d'intérêts et respecter une stricte obligation de confidentialité.

Le processus d'évaluation et de sélection est divisé en quatre étapes séquentielles :

Étape 1 : Vérification d'admissibilité

L'équipe des programmes examine toutes les candidatures soumises (profil de l'organisation médiatique, formulaire de candidature et budget) en fonction des exigences de base obligatoires :

- Critères d'admissibilité : Vérification de la propriété canadienne, de l'exploitation au Canada et du respect d'un code de déontologie journalistique.
- Exhaustivité et conformité : Confirmation que tous les formulaires obligatoires ont été soumis et sont complets. Si des documents sont manquants, les demandeurs seront contactés par l'équipe du programme et disposent d'une semaine pour transmettre les formulaires ou documents manquants.

Étape 2 : Évaluation du projet

Le comité de sélection indépendant évalue toutes les candidatures admissibles à l'aide du système de notation à 100 points publié dans la section « **Critères d'évaluation des projets** » (voir l'annexe 1).

- Chaque candidature est notée en fonction des preuves fournies pour la pertinence (40 points), l'impact (40 points) et la capacité (20 points).

- Les scores sont finalisés et une liste classée en fonction du score total est établie.

Étape 3 : Priorisation stratégique

Afin de soutenir les objectifs du FDV-IJL et de favoriser un paysage médiatique plus diversifié et inclusif, **une bonification stratégique** est appliquée au pointage d'évaluation du projet par le comité de sélection indépendant. Cette bonification permet au comité d'établir des priorités de financement ancrées dans la réconciliation, l'équité, la diversité et l'inclusion.

La prime stratégique, qui peut atteindre 10 points (voir l'annexe 1), est appliquée en fonction de la priorité stratégique à laquelle ils se conforment (p. ex., **organisme prioritaire du FDV, désert de nouvelles, etc.**) Cela crée la liste classée.

Étape 4 : Répartition géographique équitable

La liste classée est révisée et des ajustements peuvent être apportés afin d'assurer une répartition géographique équitable des fonds. Cet ajustement peut permettre de financer une candidature moins bien classée provenant d'une région sous-représentée plutôt qu'une candidature mieux classée provenant d'une région surreprésentée. La liste finale des candidatures est ensuite approuvée par le comité de sélection indépendant.

Critères d'évaluation des projets et le système de bonus stratégiques

Le tableau ci-dessous détaille les trois critères principaux, les consignes d'évaluation et le nombre maximal de points possibles. Tous les candidats sont évalués de manière égale selon ces critères.

Le comité de sélection indépendant examine les candidatures selon les critères suivants :

1. PERTINENCE (40 points maximum)

Critères	Questions d'évaluation	Pointage
1.1 Identification des communautés mal desservies	La proposition démontre-t-elle clairement que la communauté ciblée est un désert d'information ou une zone de pauvreté informationnelle, soutenue par une justification convaincante ? Pour les candidats qui se sont identifiés comme appartenant à des communautés rurales/éloignées/autochtones, leur proposition est-elle étayée par une justification convaincante ?	15
1.2 Étendue de la couverture et lacunes	La proposition décrit-elle clairement les communautés géographiques et les lacunes spécifiques de la couverture médiatique existante que le projet entend combler ?	15
1.3 Communauté ciblé	La proposition démontre-t-elle que le demandeur a une compréhension claire des questions de nouvelles locales présentes dans sa zone de couverture prévue ?	10

2. IMPACT (40 points maximum)

Critères	Questions d'évaluation	Pointage
----------	------------------------	----------

2.1 Alignement avec les objectifs de l'IJL	La proposition démontre-t-elle une forte adéquation avec les objectifs fondamentaux de l'IJL : soutenir le journalisme civique, refléter la diversité et combler les lacunes identifiées dans l'information ?	10
2.2 Qualité du plan de contenu proposé	La proposition présente-t-elle une justification convaincante et efficace expliquant en quoi l'organisation médiatique est bien placée pour combler les lacunes d'information spécifiques identifiées ?	15
2.3 Force de l'impact	La proposition démontre-t-elle clairement l'impact potentiel que pourrait avoir une couverture médiatique régulière grâce à la participation au LJI ?	15

3. CAPACITÉ (20 points maximum)

Critères	Questions d'évaluation	Pointage
3.1 Faisabilité du plan de supervision et de contenu	L'organisation a-t-elle démontré de manière convaincante qu'elle est pleinement en mesure d'accompagner et de superviser le journaliste ? Le plan relatif aux attentes en matière de contenu est-il juste, raisonnable et pertinent ?	5
3.2 Intégrité et éthique journalistiques	L'organisation démontre-t-elle qu'elle est en mesure de respecter l'intégrité journalistique et d'appliquer les meilleures pratiques ?	10
3.3 Résilience organisationnelle et budgétisation	Le demandeur démontre-t-il une capacité à prévoir des défis raisonnables mais gérables tout en étant proactif pour résoudre les problèmes possibles ? Le budget est-il réaliste pour ce qui est d'appuyer les postes de journaliste et les besoins en équipement proposés par le candidat ?	5

Score de bonus stratégique

Médias autochtones / **organisme prioritaire du FDV** 10 points

Déserts médiatiques **OU zone** de pauvreté de l'information rurale/éloignée (desservant une **groupe sous-représenté**) 7 points

Zone de pauvreté de l'information urbaine (au service d'un groupe sous-représenté) 5 points

Zone de pauvreté de l'information rurales/éloignée (Général) 3 points

Zone de pauvreté de l'information urbaine (Général) 1 point